

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 278

présenté par

M. Wulfranc, M. Jumel, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Azerot, Mme Bello, M. Brotherson,
Mme Buffet, M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Peu, M. Nilor,
M. Fabien Roussel et M. Serville

ARTICLE PREMIER

I. – Après le mot :

« ferroviaire »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« et en modifier la gouvernance pour l'ouvrir aux représentants des usagers. »

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 2 et 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer les pouvoirs d'intervention des usagers. La qualité du service requiert ne effet l'expression des besoins des usagers du service public ferroviaire. C'est le sens du présent amendement.